

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 17/03/2022

Elections 2022 Recueil des procurations en préfecture et en sous-préfecture

La préfecture et les sous-préfectures du Loiret ouvrent des créneaux pour permettre aux électeurs d'effectuer une demande de procuration pour le scrutin présidentiel et les élections législatives à venir.

Pour établir une procuration, tout électeur peut :

- faire une demande en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>, qu'il convient ensuite de faire valider en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ; ou en préfecture ou sous-préfecture aux créneaux ci-dessous. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

- en faisant valider un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ; ou en préfecture ou sous-préfecture aux créneaux ci-dessous. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le [formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration](#), soit obtenir et remplir un formulaire Cerfa sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Lieu	Adresse	Dates	Horaires
Préfecture – Bureau des élections et de la réglementation	1 rue de l'Université à ORLEANS	Les mercredis : 30 mars, 6 avril, 13 avril, 20 avril, 1 ^{er} juin, 8 juin, 15 juin	14h à 16h30
Sous-préfecture de MONTARGIS	22-24 boulevard Paul Baudin à MONTARGIS		
Sous-préfecture de PITHIVIERS	11 Mail Sud à PITHIVIERS		

**Cabinet du préfet
Service régional de la
communication interministérielle**